

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

<p>Décision du Maire N°007/2025</p>	<p>Dépenses de travaux et d'achats divers</p> <p>Mme le Maire informe des dépenses engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Travaux à la cantine scolaire</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Remplacement du plancher bois par un plancher béton ○ Fourniture et pose carrelage et faïence ○ Réfection électricité et pose de prises ○ Installation d'un conduit d'évacuation des fumées de la hotte avec ○ Sortie en toiture pour une mise en conformité ○ Fourniture et pose d'une porte d'accès vers la cantine scolaire ○ Achat d'une centrale de nettoyage et cellule de refroidissement ➤ <u>Création d'un réseau d'eaux pluviales à La Ribièvre - Drainage</u> ➤ <u>Construction e pose d'une structure de levage au bâtiment multi-associatif au stade</u> ➤ <u>Travaux au pavillon 13 rue des Platanes</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Achat de portes de placard coulissantes ○ Achat d'une cuisine aménagée avec évier et hotte ➤ <u>Equipement pour le foyer-club haut</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fourniture et installation de matériel de sonorisation avec table de Mixage ○ Fourniture et pose de matériel de vidéo projection (écran et vidéoprojecteur) ○ Fourniture et pose d'éclairage scénique ainsi que d'une structure porteuse <p>L'assemblée prend acte de ces décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal au Maire.</p>	
<p>Délibération n°2025/045</p>	<p>Convention de mise à disposition d'équipements sportifs à l'association « La Cour des Miracles »</p> <p>L'association « La cour des Miracles » implantée à BELLAC, a pour objet de développer des activités à caractère sociale, culturel et artistique visant à renforcer le lien social et promouvoir des valeurs humanistes. Elle souhaite élargir ses activités sur la commune de PEYRAT DE BELLAC en proposant la pratique du « rugby touché ».</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepte de mettre à disposition de l'association « La Cour des Miracles », du 26 septembre 2025 au 15 juillet 2026, le terrain d'entraînement, des vestiaires ainsi qu'un espace de stockage - Autorise Mme le Maire à signer une convention de mise à disposition de ces équipements avec l'association « La Cour des Miracles » afin de fixer les conditions d'utilisation. 	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>Délibération n°2025/0046</p>	<p>Diminution de la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet – Modification du tableau des effectifs</p> <p>Suite à l'acquisition de nouveaux équipements et aux travaux réalisés au cours de l'été 2025 au restaurant scolaire qui ont permis un gain de temps dans la réalisation des tâches, et au souhait de l'agent, le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} octobre 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de porter de 31/35^{ème} à 28/35^{ème}, le temps de travail hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial assurant les fonctions de cuisinier • d'approuver, à compter du 1^{er} octobre 2025, le tableau des effectifs joint en annexe 1 	<p>Approuvée à l'unanimité</p>

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 26 septembre 2025 a été affiché et publié le 04 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire

Patricia MARCOUR ESTEFLUX



ANNEXE 1

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL					
Grade/Emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	pourvu	Durée hebdomadaire	Observations
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	▪ 2 postes à 35h	1 emploi créé au 01/04/25
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	▪ 1 poste 35h	1 emploi vacant au 01/04/25
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	1	▪ 1 poste 35h ▪ 1 poste 31.26/35 ^{ème} ▪ 1 poste 31/35 ^{ème}	1 poste pourvu à TC au 01/03/25
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4	2	▪ 2 postes à 35h ▪ 1 poste à 29.10/35 ^{ème} ▪ 1 poste 31/35ème	1 poste TC vacant au 01/03/25 1 poste 31/35 ^{ème} vacant au 01/01/25
Adjoint technique territorial	C	6	5	▪ 2 postes à 35h ▪ 1 poste à 19.25/35 ^{ème} ▪ 1 poste à 20/35 ^{ème} ▪ 1 poste à 12/35 ^{ème} ▪ 1 poste à 28/35 ^{ème}	1 poste TC vacant au 02/05/2025 Temps de travail diminué de 31/35 ^{ème} à 28/35 ^{ème} au 01.10.25
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1	31/35 ^{ème}	